

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1926)

Heft: 3

Artikel: Notre Journal

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre Journal

Chargé formellement par l'Assemblée générale de la réorganisation de nos moyens de publication le Comité central a décidé d'abandonner l'Annuaire et le Bulletin et de revenir à l'organe unique de publication «L'Art Suisse» dans sa forme primitive ou à peu près.

Notre journal paraîtra en 10 numéros par an, c'est-à-dire entre le 15 et le 20 de chaque mois (à l'exception des mois de juillet et août).

Le Journal sera expédié à tous les membres actifs et passifs.

Chaque numéro contiendra au moins une reproduction d'une œuvre d'art.

La partie officielle du journal comprendra: Communications du Comité central; communications des Sections; les Beaux-Arts en Suisse; expositions; concours, rapports de jurys.

La partie non officielle contiendra: Ventes publiques; nécrologues; candidats; mutations dans l'état des membres, entrées, sorties et changements d'adresses.

La réalisation de ce programme ne sera possible que si la rédaction peut compter sur la collaboration régulière des Sections. Chaque Section assurera la régularité de sa collaboration en engagant un ou deux de ses membres à référer brièvement, au moins une fois par mois, sur les faits intéressants qui se sont produits dans leurs sections ou dans leur rayon. Ces rapporteurs des sections sont priés de parcourir les journaux de leur région et de nous adresser des extraits qui pourraient intéresser nos membres.

Les Comités des Sections sont priés de procéder sans retard à la nomination de ses représentants de presse et de faire connaître leurs noms et adresses à la rédaction (R. W. Huber, Zeltweg 9, Zurich).

La partie officielle ne portera en allemand et français que les communications du Comité central. Les autres articles paraîtront dans la langue dans laquelle ils ont été écrits. La répartition juste des langues dépendra donc de l'assiduité de nos futures collaborateurs. Il est dans l'intérêt du Journal et de notre Société que les textes au point de vue de la langue se balancent à peu près.

Pour assurer l'existence et une extension éventuelle de notre journal il est indispensable d'y joindre des annonces. Nous prions les représentants des Sections de nous aider à acquérir des annonces en nous indiquant les Maisons qui pourraient avoir intérêt à notre journal, soit marchands d'objets d'art, d'articles pour la peinture, antiquaires, marchands de meubles, etc. Les prix exacts pour les insertions seront communiqués plus tard aux Maisons en question.

La publication du premier numéro dépend de la contribution des sections que nous attendons au plus tôt; en attendant le bulletin paraîtra régulièrement.

Nous prions donc les sections d'assurer une publication régulière en collaborant constamment et énergiquement avec nous.

Conférence des Présidents de section 1927

La Conférence des Présidents aura lieu samedi le 29 janvier, à Olten. MM. les Présidents de section seront invités par lettre.

Estampe 1926

La remise de l'Estampe 1926 a subi malheureusement un retard très considérable.

Turnus 1927

Le Kunstverein vient de nous écrire qu'il prépare son Exposition-Turnus pour 1927. Nous lui avons remis nos propositions pour le jury.

Concours Calame 1927

Conditions du concours (extrait):

Sont admis à concourir les artistes suisses, quel que soit le lieu de leur domicile.

Sujet: Usine ou fabrique dans un paysage (avec ou sans figures). Les figures ne sont admises qu'à titre de détails.

Le plus grand côté du tableau mesurera 80 cm. au minimum, un mètre au maximum.

Chaque envoi sera accompagné d'une reproduction réduite au quart de la surface, exécutée au crayon ou à la plume, à l'aquarelle ou au lavis.

Les tableaux et reproductions devront être remis, sans frais, au Bureau de la Classe des Beaux-Arts, à l'Athénée, Genève, *avant le 30 novembre 1927*.

Les tableaux et reproductions porteront, au lieu d'une signature, une devise qui sera répétée sur un pli cacheté, lequel pli, adressé au Président de la Classe des Beaux-Arts, renfermera le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi qu'une déclaration de nationalité.